

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2024

DELIBERATION N° 9 : Congrès des collectivités 2024 : partenariat avec l'association départementale des Maires des Deux-Sèvres

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 12 mars 2024

Etaient présents : 14 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-François RENOUX.

- Monsieur Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP

Etaient excusés : M. Jérôme BARON, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Armelle CASSIN, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, M. Fabrice MICHELET, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, M. Jean-Michel RENAULT, M. Michel ROY, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Monsieur DARBON, trésorier - excusé

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration que depuis 2019, le CDG79 est l'un des partenaires majeurs de l'association départementale des Maires des Deux-Sèvres (ADM79) pour l'organisation de son congrès annuel.

Cette année, le 6^{ème} Congrès des Collectivités des Deux-Sèvres aura lieu le jeudi 20 juin 2024 à Niort.

Il est proposé que le CDG79 soit à nouveau partenaire de l'évènement permettant de disposer d'une visibilité accrue et de l'organisation d'un atelier thématique dédié à la fonction RH. En contrepartie, le CDG79 s'engage à verser à l'ADM79 la somme de 1 250 € et à prendre à sa charge le coût de l'accueil café dudit congrès.

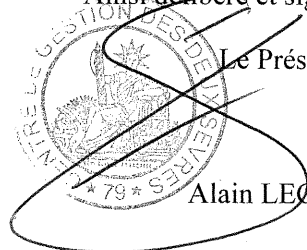
Monsieur le Président propose au Conseil d'administration :

- De valider le partenariat avec l'ADM79 pour l'organisation de son congrès annuel selon les conditions et modalités définies ci-dessus.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité des suffrages exprimés, le partenariat avec l'association des maires des Deux-Sèvres pour le congrès du 20 juin 2024 à Niort et l'organisation d'un atelier thématique dédié à la fonction RH,
- ACCEPTE le versement à l'ADM79 de la somme de 1 250 € et la prise à sa charge du coût de l'accueil café dudit congrès,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé après lecture,


Le Président,
Alain LECOINTE

2

Délibération télétransmise en Préfecture le : **10 AVR. 2024**

Accusé réception le : **10 AVR. 2024**

EXÉCUTOIRE

Publiée le : **10 AVR. 2024**

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : **10 AVR. 2024**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


Cyrille DEVENDEVILLE